

PEPITE HESAM ENTREPRENDRE

Appel à candidature : Statut étudiant-entrepreneur 2019-2020

Le statut étudiant-entrepreneur a été créé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation déployé au sein d'HESAM Université depuis 2014.

Pour qui ?

Pour les étudiants, doctorants et jeunes diplômés ayant un projet de création ou reprise d'activité.

Quels avantages ?

Si vous êtes étudiant doctorant :

Travailler sur votre projet à la place de votre stage de fin d'études et valider des ECTS

Si vous êtes jeune diplômé :

Travailler sur votre projet en continuant de bénéficier du statut social étudiant

Pour tous :

[Accéder à l'offre du PEPITE HESAM](#)

Comment postuler ?

Candidatez en ligne en sélectionnant le PEPITE HESAM Entreprendre

Pitchez votre projet devant les membres du comité. Les critères de sélection : votre motivation et le réalisme de votre idée/projet.

Si votre demande est retenue, votre inscription au Diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) sera :

Facultative si vous êtes étudiant ou doctorant auto-entrepreneur ou en micro-activité

Dérogatoire si vous êtes en cours d'études dans un programme dédié à l'entrepreneuriat

Obligatoire si vous êtes étudiant, doctorant ou jeune diplômé porteur d'un projet à fort potentiel de développement

Prochain comité : entre le 2 et le 4 juillet pour les demandes transmises avant le 24 juin 2019.

Le Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)

Le D2E du PEPITE HESAM Entreprendre est un programme de formation/accompagnement conçu pour vous aider à formuler et tester votre idée pour découvrir vos premiers clients et démontrer la viabilité de votre projet.

Il est ouvert aux étudiants boursiers et peut également être pris en charge par Pôle Emploi sous certaines conditions et pour les candidats ayant déposé leur candidature pour le comité de juillet 2018.

Plus d'informations : pepita-hesam-entreprendre@hesam.eu



25 avril 2019

24 juin 2019